

2711 - La conversion de l'argent d'une monnaie à une autre

question

Qu'en est il de la conversion de l'argent d'une monnaie à une autre. Par exemple : je perçois mon salaire en rials saoudiens et les convertis en livres Soudanaises au taux d'un rial pour trois livres. Est-ce de l'usure ?

la réponse favorite

Il est permis de convertir les billets de banque d'un pays en billets de banque appartenant à un autre pays, même s'il y a différence entre la quantité donnée et celle reçue, à cause de la différence de valeur. Ce qui est le cas dans l'exemple donné. Mais la permission est assujettie à la condition que la remise des sommes se fasse séance tenante; la réception d'un chèque ou d'un titre de virement est assimilable à la réception des sommes correspondantes sur le champ. C'est Allah qui assiste.

Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad et sa famille.